

MINISTRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION  
DE LA WILAYA DE CHLEF

**-Mise en Demeure N02-**

-Vu le non respect des délais contractuels de l'étude des POS N01 de Benairia et N01 de Sidi Akkacha et N 04 de Talassa.  
Vu la mise en demeure N° 3394 du 25/09/2016.

Mr SENOUCI DJILALI gerant du centre d'étude et de réalisation en urbanisme unite Tiaret ( URBA-TIARET),est mis en demeure de déposer le dossier de la deuxieme phase de l'étude des POS N01 de Benairia et N01 de Sidi Akkacha et N 04 de Talassa.

Et ce dans un delai de vingt et quatre(24) heurs qui suivent la parution de cet avis dans la presse nationale.

Faute de quoi ; il sera procédé à la résiliation unilaterale du contrat et aux torts exclusifs du bureau d'étude.